

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020)**Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020)****Note du secrétariat*****Résumé*

La présente note contient des indications sur la date et le lieu proposés de la soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2020, ainsi que des propositions de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. La présente note contient les propositions que le secrétariat entend soumettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen à sa soixante-quinzième session. La Commission est invitée à réfléchir à la date, au lieu et au thème de sa soixante-seizième session, qui se tiendra en 2020, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

II. Date et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le (la) Secrétaire général(e). Conformément à la pratique établie, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le (la) Secrétaire exécutif(ve) en fixe ensuite la date et le lieu en consultation avec les membres et le (la) Président(e) de la Commission.

* ESCAP/75/L.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission lors de ses réunions formelles et informelles, notamment celles tenues le 17 mai 2019.

3. En outre, l'article premier du Règlement intérieur dispose que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

4. En tenant compte du calendrier des principales réunions et des jours fériés qui tomberont en avril et en mai 2020, cela afin d'assurer la participation voulue à la session ainsi que la disponibilité des services de conférence, il est proposé que la soixante-seizième session se tienne à Bangkok du 18 au 22 mai 2020.

III. Thème

5. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission a examiné les propositions de thème de la prochaine session et pris connaissance des principaux points qui seraient abordés dans ce cadre. La Commission est invitée à décider du thème de sa soixante-seizième session, sur la base des trois propositions ci-après :

a) Investir dans les océans de l'Asie et du Pacifique pour promouvoir le développement durable ;

b) Les technologies numériques au service du développement durable ;

c) Tirer parti de l'évolution démographique pour parvenir au développement durable.

A. Investir dans les océans de l'Asie et du Pacifique pour promouvoir le développement durable

6. L'étude 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, publiée récemment sous le titre *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2019: Ambitions Beyond Growth*, montre que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient investir au moins 14 à 15 % de leur PIB pour atteindre les objectifs de développement durable¹. D'après une autre étude de la CESAP intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2018* (rapport 2018 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique), ces pays, qui ont des besoins particuliers, sont loin d'avoir atteint les objectifs de développement durable dans plusieurs domaines². La question est donc de savoir comment les groupes de pays concernés pourraient y parvenir. Le thème proposé pour la session de 2020 montrera que, si l'on veut que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement connaissent croissance économique et prospérité, il faut mobiliser des investissements publics en faveur de la population et investir dans la planète, en faisant appel à la coopération régionale et à l'aide publique au développement. En planifiant correctement les activités, en hiérarchisant les priorités en matière d'investissement et en faisant jouer les partenariats, les pays ayant des besoins particuliers pourront effectivement atteindre les objectifs de développement durable.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.6.

² Publication des Nations Unies, à paraître.

7. Investir dans la planète, c'est protéger l'environnement des catastrophes (cyclones, inondations, sécheresses), de la surexploitation, de la mauvaise gestion des ressources et des pratiques abusives. Investir dans les océans et préserver les moyens de subsistance des petits États insulaires en développement du Pacifique sont deux ambitions étroitement liées. En effet, la perte de valeur des services écosystémiques dans la région pourrait représenter 4 700 milliards de dollars par an d'ici à 2050 ; *a contrario*, la valeur de ces services pourrait augmenter de 3 300 milliards de dollars si les objectifs de développement durable étaient atteints. Si les pays de la région peuvent agir de concert pour protéger les océans et, partant, si les petits États insulaires en développement peuvent prospérer grâce à la coopération régionale et à l'aide publique au développement, cela montre aux pays en développement sans littoral et aux pays les moins avancés qu'ils peuvent tirer parti de la coopération régionale et de l'aide publique au développement.

8. Le sort de tous les pays, même les pays sans littoral, est étroitement lié aux océans qui jouent un rôle prépondérant dans la régulation du climat de la planète et sont un moyen de subsistance vital, ainsi qu'une importante source d'emplois et de croissance économique. Or, les océans sont en danger. Leur température augmente, ce qui a des effets encore inconnus sur le microplancton, qui constitue la plus large source d'oxygène alimentant l'atmosphère. Si rien ne change, la dégradation des océans perturbera l'équilibre futur de la nature et de l'humanité. La santé physique des océans est menacée par ce qu'on y rejette, à commencer par les matières dangereuses, les déchets toxiques, les engrais et les déchets solides, notamment les plastiques. Les déchets provenant de l'intérieur des terres sont charriés sur de longues distances par les cours d'eau et les systèmes fluviaux et aboutissent dans les océans. Actuellement, cinq pays asiatiques sont responsables de 60 % du volume total de déchets plastiques qui se retrouvent dans les océans. Ce qui est extrait des océans peut leur être tout aussi dommageable. Dans le monde, pas moins de 50 % des écosystèmes des zones humides ont été détruits, jusqu'à 80 % des récifs coralliens d'Asie et du Pacifique sont menacés de blanchissement et environ 60 % des mangroves côtières d'Asie et du Pacifique ont disparu pour laisser la place à divers aménagements. Si rien n'est fait pour y remédier, la menace qui pèse sur les océans, ainsi que l'appauvrissement des écosystèmes marins et côtiers empêcheront la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Dans le cadre du thème proposé, on s'attachera à étudier, chiffres à l'appui, comment les petits États insulaires en développement et, par extension, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés peuvent atteindre les objectifs de développement durable en se mobilisant collectivement en faveur de la protection des océans. Sera également étudié le rôle que peut jouer la région Asie-Pacifique en investissant dans l'océan Pacifique et dans l'océan Indien, à titre de contribution préliminaire à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra en juin 2020.

B. Les technologies numériques au service du développement durable

10. La technologie est considérée comme un moyen essentiel de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cœur de la quatrième révolution industrielle à laquelle on assiste actuellement, les technologies numériques telles que l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D et l'Internet des objets transforment l'économie, la société et l'environnement et démontrent leurs capacités à accélérer les progrès vers la

réalisation des objectifs de développement durable. Le commerce et la finance numériques élargissent le champ des possibilités économiques. D'un point de vue social, les technologies numériques applicables à la santé et à l'éducation sont des solutions rationnelles adaptées et les villes intelligentes, ainsi que les sources d'énergie et les transports intelligents, offrent d'autres modèles pour protéger l'environnement.

11. Les possibilités offertes par les technologies numériques sur les plans économique et social ne peuvent être pleinement exploitées qu'avec des infrastructures adaptées, des politiques favorables, des investissements et des capacités techniques, individuelles et institutionnelles. En outre, si les technologies numériques et les transformations qu'elles peuvent apporter suscitent une vague d'optimisme, leurs éventuels effets négatifs sur la société, notamment sur l'avenir du travail, le creusement des inégalités face aux technologies et l'impact de celles-ci sur l'environnement en termes de consommation énergétique soulèvent de plus en plus d'inquiétudes. La question de savoir comment les pays à revenu intermédiaire peuvent progresser dans la chaîne de valeur technologique est notamment une question urgente pour de nombreux pays de la région. De plus, alors que les pays développés vont de l'avant en se tournant vers les technologies naissantes, les technologies numériques, susceptibles d'aider les groupes les plus vulnérables de la société, ne bénéficient pas d'une attention suffisante pour concrétiser l'ambition du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

12. Le message principal de l'étude thématique proposée sera que les technologies numériques ne pourront avoir les résultats souhaités s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable que si les facteurs favorables sont en place, permettant ainsi d'atténuer les effets négatifs et d'assurer la participation de tous. L'étude thématique donnera un aperçu des cadres politiques qui permettent d'exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les technologies numériques de parvenir au développement durable.

C. Tirer parti de l'évolution démographique pour parvenir au développement durable

13. Dans la région Asie-Pacifique, la dynamique démographique est très différente d'un pays à un autre. On note toutefois un point commun : dans tous les pays, la population vieillit et dans certains, beaucoup plus vite que dans d'autres. Le vieillissement de la population est un phénomène positif qui résulte de la baisse de la fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie, qui sont souvent attribuables au développement socioéconomique. Les personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé. Moins d'enfants naissent et un plus grand nombre de nourrissons survivent à la première année critique. De ce fait, un plus grand nombre de femmes et de filles ont la possibilité de terminer leurs études, d'entrer sur le marché du travail et de prendre davantage de décisions de manière indépendante.

14. La région Asie-Pacifique vieillit plus rapidement que la plupart des autres régions. D'ici à 2050, le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, pour atteindre 1,3 milliard ; une personne sur quatre sera âgée de 60 ans ou plus. Il est particulièrement important d'être prêts à faire face aux défis économiques et sociaux qui accompagnent cette transition pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 1 (Pas de pauvreté), l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (Réduction des inégalités) et l'objectif 11 (Villes et communautés durables).

15. L'étude thématique proposée mettra l'accent sur les effets possibles de la transition démographique sur le plan socioéconomique. S'agissant de la dimension sociale, elle traitera des répercussions du vieillissement sur l'égalité femmes-hommes, de l'évolution des structures familiales et de la composition des ménages et de la nécessité d'investir davantage dans la protection sociale et de nouveaux services publics. En ce qui concerne la dimension économique, elle portera sur les incidences du vieillissement sur la disponibilité de la main-d'œuvre, la croissance du PIB, les modes de consommation et d'épargne et la compétitivité des entreprises. S'appuyant sur les bonnes pratiques et les données d'expérience des pays de la région, l'étude examinera également les solutions qui permettent de tirer parti des aspects positifs de la transition démographique à l'œuvre et d'atténuer les effets négatifs qu'elle pourrait avoir si les mesures nécessaires n'étaient pas mises en place.

IV. Études thématiques précédentes

16. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe à la présente note.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

| <i>Session^a</i> | <i>Année</i> | <i>Thème</i> |
|----------------------------|--------------|---|
| 40 | 1984 | La technique au service du développement |
| 41 | 1985 | La technique au service du développement |
| 42 | 1986 | Mise en valeur des ressources humaines |
| 43 | 1987 | Mise en valeur des ressources humaines |
| 44 | 1988 | Mise en valeur des ressources humaines |
| 45 | 1989 | La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90 |
| 46 | 1990 | La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90 |
| 47 | 1991 | La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale |
| 48 | 1992 | La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options |
| 49 | 1993 | Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux |
| 50 | 1994 | Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale |
| 51 | 1995 | Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique |
| 52 | 1996 | Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique |
| 53 | 1997 | L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : atouts et enjeux pour la CESAP |
| 54 | 1998 | L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social |
| 55 | 1999 | L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement |
| 56 | 2000 | Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable |
| 57 | 2001 | Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique |
| 58 | 2002 | Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options |
| 59 | 2003 | Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région |
| 60 | 2004 | Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement |
| 61 | 2005 | Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion |
| 62 | 2006 | Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes |

| <i>Session^a</i> | <i>Année</i> | <i>Thème</i> |
|----------------------------|--------------|--|
| 63 | 2007 | Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique |
| 64 | 2008 | Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique |
| 65 | 2009 | Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique |
| 66 | 2010 | Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable |
| 67 | 2011 | Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique |
| 68 | 2012 | Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique |
| 69 | 2013 | Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures |
| 70 | 2014 | La connectivité régionale pour une prospérité partagée |
| 71 | 2015 | Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre |
| 72 | 2016 | Science, technologie et innovation pour le développement durable |
| 73 | 2017 | La coopération régionale en faveur de l'énergie durable |
| 74 | 2018 | L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| 75 | 2019 | Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité |

^a De la quarantième à la soixante-quinzième session.